



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JUILLET 2022

### LISTE DES DELIBERATIONS

Les conseillers municipaux réunis en séance du 21 juillet 2022 ont délibéré sur les sujets suivants :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 13

Date convoc. : 12.07.2022

Date d'affichage de la présente liste des délibération : 27 juillet 2022

### **AFFAIRES GENERALES**

1. Adhésion au groupement de commandes entre la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et 3 communes membres – Réalisation d'une étude commerciale pour les centres-villes de Vibraye, Saint-Calais et Bessé-sur-Braye (*délibération n°202207DL098*)

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative à la réalisation de l'étude commerciale, avec plafond de participation de la commune arrêté à 3 200 €. (Dans le cadre du processus « Petites Villes de Demain »).

M. le Maire est autorisé à signer cette convention au nom de la commune.

### **FINANCES**

2. Confection et fourniture des repas scolaires et repas à domicile pour les personnes âgées – Attribution du marché - INFORMATION

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le marché des repas scolaires a été attribué à l'entreprise Restauval pour un montant annuel de 95 943€ HT (calculé sur un nombre moyen de repas).

### 3. Tarifs de la cantine scolaire (*délibération n°202207DL099*)

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire 2022-2023, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 comme suit :

<b>CANTINE SCOLAIRE</b>	<b>TARIFS</b> <b>Applicables au 01/09/2022</b> <b>Année scolaire 2022-2023</b>
Enfant	3.50 €
Adulte	5.60 €
Personnel de service	4.50 €
Stagiaire d'école avec gratification	3.50 €
Stagiaire d'école	GRATUIT

### 4. Repas des artificiers du 14/07/2022 – Remboursement d'un tiers (*délibération n°202207DL100*)

Le Conseil Municipal décide de rembourser 51€ à Mme Saulnier pour la préparation d'un repas par artificier.

### 5. Remplacement support à vélo – Remboursement d'un tiers (*délibération n°202207DL101*)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à émettre un titre de recettes de 100.50 € pour le dédommagement des dégâts causés au support à vélo au nom de M. POURREZ Georges.

## **URBANISME**

### 6. Définition des limites de bornage du presbytère (*délibération n°202207DL102*)

Dans le cadre de la vente du Presbytère, et en accord avec les responsables paroissiaux, le conseil municipal décide de retenir la seconde solution proposée pour la division de la parcelle, en séparant le jardin en deux, en ligne droite avec l'angle du mur du bâti voisin.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### 7. Suppression de postes 2021 (*délibération n°202207DL103*)

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à supprimer les 5 postes d'adjoints techniques correspondant aux agents nommés sur le grade supérieur au cours de l'année 2021.

**8. Création d'un poste d'adjoint technique 30/35<sup>ème</sup> sous forme de PEC pour les services techniques à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 (délibération n°202207DL104)**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le poste d'adjoint technique (30/35<sup>ème</sup>), sous forme de parcours emploi compétence (PEC) du 1<sup>er</sup> août 2022 au 31 janvier 2023, soit 6 mois avec une prise en charge par l'Etat de 80% pendant toute cette période.

**9. Compte Personnel de Formation : détermination des modalités de mise en œuvre (délibération n°202207DL105)**

Le Conseil Municipal décide d'adopter les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation telles que proposées et retenues par la majorité des conseillers municipaux.

**10. Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 - piscine (délibération n°202207DL106)**

Le conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique (35 h/semaine) en remplacement d'un départ en retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, pour l'entretien de la piscine ainsi que la tenue de la régie en remplacement.

**PLANNING REUNIONS CONSEIL MUNICIPAL  
ANNEE 2022**

<b>TOUTES COMMISSIONS</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
Lundi 12 septembre 2022	Jeudi 15 septembre 2022

Fait à Bessé-Sur-Braye, le 27 juillet 2022

Le Secrétaire de séance,  
Nom Prénom :  
Michel LEROY

Date d'affichage sous format papier  
Date de mise en ligne sur [www.besse-sur-braye.fr](http://www.besse-sur-braye.fr).

Le Maire,  
M. LACOCHE Jacques

: 27 juillet 2022  
: 27 juillet 2022

